
Arrêté du comité du salut public du 23 brumaire, chargeant le général Duquesnoy du commandement provisoire de l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Arrêté du comité du salut public du 23 brumaire, chargeant le général Duquesnoy du commandement provisoire de l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 495;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38788_t1_0495_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et ce jusqu'à ce qu'il lui soit donné l'ordre de revenir à Paris.

Il a appelé le général Duquesnoy pour commander provisoirement l'armée de l'Ouest, et devancer le puissant secours de l'armée du Nord. (Malheureusement ce général est tombé malade à Lisièux.)

Arrêté du 22 brumaire.

Le comité de Salut public arrête que le ministre de la guerre donnera ordre au général Duquesnoy de se rendre sur-le-champ à l'armée dirigée contre les rebelles de la Vendée et pays circonvoisins, pour prendre, en sa qualité de général de division, le commandement provisoire de l'armée de l'Ouest. »

Le comité ne perdait pas de vue les besoins du soldat. Il prenait un arrêté dans le même temps pour des effets d'habillement.

Arrêté du 23 brumaire.

Le comité de Salut public arrête que le ministre de la guerre donnera, sur-le-champ, les ordres nécessaires pour faire partir en poste 4.000 paires de souliers pour l'armée de l'Ouest au Mans, et où le général de l'armée de l'Ouest les fera venir. »

Malgré toutes ces mesures, des précautions nouvelles étaient sans cesse mises à l'ordre du jour par le comité. Il apprend que les brigands se détachent de l'armée, trompent la surveillance des gardes de la Loire avec de faux passeports, et rentrent furtivement dans la Vendée. Le comité ferme le passage.

Arrêté du 23 brumaire.

Le comité de Salut public informé que les brigands, échappés de la Vendée, cherchent à y rentrer, et se sont présentés en assez grand nombre dans les communes qui bordent la rive droite de la Loire, pour repasser cette rivière, arrête que le ministre de la guerre donnera les ordres les plus prompts pour que les points où ces passages seraient possibles soient occupés par des pelotons de force armée, à qui il sera donné la consigne de surveiller avec la plus scrupuleuse exactitude tous ceux qui s'en approcheront, avec ordre d'arrêter ceux qui seraient suspects, surtout s'ils avaient des armes, et au besoin de faire feu sur eux.

Le ministre de la guerre fera connaître au comité de Salut public les mesures qui auront été prises en exécution du présent arrêté.

J'entends ici le cri de ces improbateurs éternels. Pourquoi tant de temps perdu? Pourquoi tant de retardement dans l'attaque des brigands, tandis qu'ils dévastent? Chaque ville chaque commune veut une armée. Chaque district, au lieu de se défendre, envoie à Paris une députation.

Improbateurs malveillants, apprenez qu'on préparait les moyens de les exterminer à coup sûr. N'est-il pas absurde de vouloir à la fois et qu'on ne fasse que des attaques en masse, et qu'on attaque à l'instant même, lorsque les forces sont disséminées? Il faut être conséquent, et donner aux masses le temps de se former. Les opérations de la guerre sont-elles autre chose qu'un enchaînement de malheurs qui

désolent l'humanité? Le vrai courage ne verse pas des larmes stériles, ne pousse pas des cris impuissants; il calcule froidement les moyens d'attaque et de défense; il en prépare le succès; il laisse bourdonner autour de lui les frêles parasites qui ne savent que faire des piquûres; et quand le moment est venu, il frappe le coup décisif.

Pendant que nous prenions ces mesures, les brigands effrayaient et dévastaient les départements condamnés à leur passage. Il fallait aux brigands un port: la flotte anglaise, les brigands de Londres et les émigrés de Jersey étaient prêts; la mer était devenue subitement la confidente des crimes de William Pitt et de son imbécile de maître.

Les brigands attaquent Granville avec une violence égale à leur besoin; mais Lecarpentier avait tout disposé avec une énergie égale à celle des habitants de ce port. Les faubourgs sont brûlés par ses ordres; les fortifications sont défendues, et les brigands, honteusement forcés, sont obligés de se replier avec une perte considérable.

Où fuiront-ils? Vers un autre point de la mer. Caneale leur aurait suffi. Saint-Malo était encore plus l'objet de leurs effroyables désirs. Cette ville fut mise promptement dans un état inexpugnable, et les brigands en furent instruits.

Où se porteraient-ils? Ils pouvaient aller également dans le département des Côtes-du-Nord, ou surprendre Saint-Malo, ou s'emparer de Rennes; ils pouvaient aussi diriger leur marche vers le Cotentin, y faire un établissement funeste et attaquer Cherbourg, cette partie si précieuse de la République.

Le comité peut aujourd'hui vous annoncer quelles mesures il avait prises pour parer à ce malheur.

Arrêté du 28 brumaire.

Le comité de Salut public, informé que les rebelles menacent d'envahir le département de la Manche, considérant que dans cette situation ils pourraient recevoir des secours de l'Angleterre, et s'y maintenir facilement par l'avantage de leur position, arrête :

1^o Le conseil exécutif fera porter sans délai tous les secours disponibles d'hommes et d'artillerie qui pourront être tirés des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure en avant des villes et communications de Saint-Lô et Coutances.

2^o Si cette première ligne était forcée, les troupes qui doivent la défendre se retireront sur la ligne de Carentan à Lassey, qu'ils défendront jusqu'à la dernière extrémité;

3^o Les subsistances et magasins qui se trouveront à Coutances, Saint-Lô et pays circonvoisins, seront transportés dès ce moment, et avec toute la promptitude possible, en arrière de la seconde ligne dont il vient d'être question, entre Carentan et Lassey;

4^o Les secours qui doivent provisoirement s'opposer aux rebelles pour les empêcher de pénétrer dans la presqu'île du ci-devant Cotentin, comme il vient d'être dit ci-dessus, seront renforcés au plus tôt par les premières forces qui seront tirées de l'armée du Nord, en vertu des précédents arrêtés;

5^o Le conseil exécutif pressera la réunion des forces de l'armée de l'Ouest et de celles des